Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 avril 2021 à 18h30.

<u>Présents</u>: ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERGE Yves, BERTHELOT Marie (4° Adjte), CERT Claudine, COUFFIGNAL Jean-François, D'ANTONI-MARTY Mireille, EYCHENNE Patrick (1° Adjt), FABRY Philippe (3° Adjt), FELLAHI Djamel, FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel (5° Adjt), LOPEZ Marcel, MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise, MOUCHAGUE Nicole (2° Adjte), RODA Joel, ROUMIEU Pierre.

Excusés et représentés: MAURAT Jean-Luc avec procuration à BERGE Yves, PINCE Florence avec procuration à MOUCHAGUE Nicole.

Absente excusée: VAN MOLLE Julie.

Intervention de Laurent Roussel, responsable foncier environnement et de Fabrice Martin, chef de bassin, concernant la demande de réouverture et d'extension d'une installation de stockage de déchets d'amiante lié formulée par de la Société GAIA sur la Commune de Varilhes dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale avec enquête publique. M. Daniel Lagarde précise que le conseil municipal doit donner un avis sur ce dossier et laisse la parole aux intervenants.

Les raisons du projet : Répondre à un besoin départemental, voire régional (Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets de l'Occitanie), bénéficier des installations du site existant (locaux, pont bascule...) conformes à la réglementation en vigueur, bénéficier d'un personnel disposant de l'expérience et du savoir-faire (casier de stockage exploité entre 2009 et 2016), garantir la préservation de l'environnement (installation implantée au sein de la carrière).

Historique du site:

- 25/02/2009 : arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter sur la carrière un casier de stockage d'amiante lié à des matériaux inertes au lieu-dit « Las Plantos ».
- 01/07/2012: Parution d'un arrêté ministériel classant les déchets contenant de l'amiante lié comme des déchets « inertes non dangereux » qui doivent dès lors être stockés dans des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).
- 12/07/2012 : Autorisation de la Préfecture de poursuivre l'exploitation du casier de stockage.
- 05/11/2014 : Arrêté préfectoral modifiant les conditions d'accueil et d'enfouissement.
- 01/07/2016 : Arrêté préfectoral de renouvellement d'autorisation et d'extension de l'activité « carrière » Non reprise de l'activité de stockage d'amiante lié.
- 15/02/2016 : Parution du nouvel arrêté ministériel relatif aux ISDND intégrant les installations de stockage d'amiante lié.
- 07/07/2016 : Fin de l'AP carrière du 17/08/1992 ; fin de l'autorisation d'accueil de déchets d'amiante lié et remise en état du casier.
- 29/07/2019 : Dépôt en Préfecture du projet de renouvellement et d'extension de l'installation.
- Du 1° au 31/03/2021 : Déroulement de l'enquête publique.

Principales caractéristiques du projet :

Installation de stockage existante : emprise totale (casier, aire de réception...) de 14 136 m2 ; Emprise du casier de stockage existant de 5 000 m2 ; Capacité résiduelle de stockage de 5 000 Tonnes

<u>Projet d'extension</u>: Emprise de l'extension projetée de 26 218 m2; Emprise du casier aménageable de 21 500 m2; Hauteur utile du casier projeté de 12 m.

Quantités d'accueil projetées : Capacité totale de stockage de 100 000 Tonnes ; Quantité moyenne de 5 000 Tonnes / an ; Quantité maximale de 10 000 Tonnes / an.

Durée d'exploitation demandée : 30 ans avec 20 ans d'exploitation + 10 ans de suivi post-exploitation.

Mme le Maire donne la parole aux élus.

M. Pierre Roumieu demande quel traitement est envisagé pour les eaux pluviales ?

Réponse des représentants de la Société GAIA: Ces eaux passent à travers le site mais les casiers sont étanches. Pas de risque d'entraîner des fibres d'amiante. Respect des conditions indiquées dans l'arrêté préfectoral. Passage des eaux par un bassin et ensuite rejet dans la nature. Pas de traitement par des produits. C'est un système de décantation naturelle dans le bassin qui est mis en place avant rejet.

<u>Mme Marie Berthelot</u>: Il est envisagé d'enfouir 5 000 tonnes par an sur 20 ans. D'où viennent les produits?

<u>Réponse</u>: Les matériaux viennent de l'Ariège et des départements voisins sur un rayon de 200 Kms.

<u>Mme Marie Berthelot</u>: Pour la sous-couche qui va protéger le sous-sol et la nappe, quel procédé est utilisé?

<u>Réponse</u>: Mise en place de fines de décantation de matériaux avec compactage pour créer une couche de protection.

Mme Marie Berthelot: Pourquoi un suivi de 10 ans seulement? Que devient le site après?

<u>Réponse</u>: La Société reste propriétaire du site après l'exploitation. Les 10 années sont liées à la nature des matériaux stockés. Il est rappelé qu'il s'agit d'amiante lié et pendant la manutention les produits sont filmés et donc stabilisés. Si la stabilité est constatée pendant les 10 ans, cela veut dire que le site est définitivement stable pour une durée plus longue.

M. Daniel Lagarde: Quel organisme fait les contrôles?

<u>Réponse</u>: Il s'agit d'une installation classée au titre de l'environnement, ce sont donc les services de la Préfecture de l'Ariège qui organisent les contrôles et qui mettent à jour les obligations si la règlementation évolue. Les inspections sont mises en ligne sur le site de la Préfecture et il existe un comité de suivi.

M. Marcel Lopez: L'amiante existe et il faut bien la mettre quelque part. Les maladies liées à l'amiante sont connues et non résolues. On sait que cette solution d'enfouissement n'est pas viable car restreinte et de plus, elle rencontre l'opposition des habitants. L'enfouissement ne fait donc que reporter le problème de ce traitement. Y a-t-il une issue aux déchets de cette amiante? Que va-t-il se passer quand Varilhes aura atteint sa capacité maximum? Ce traitement est une problématique mondiale. Peu à peu les produits à base d'amiante ont été interdits à la production. Aujourd'hui, plus personne n'utilise de l'amiante donc le problème sera réglé petit à petit mais les déchets liés aux activités passées arrivent et il faut bien les traiter. C'est bien embêtant que cela se passe ici et l'enfouissement ne solutionne pas la toxicité de l'amiante.

<u>M. Yves Bergé</u> indique avoir fait des recherches sur la Sté GAIA et avoir trouvé un site dans Les Landes qui détruit l'amiante directement par un procédé de chauffage du produit qui rend ledit produit non polluant. Pourquoi ne pas envoyer tous les déchets d'amiante sur ce site ?

<u>Réponse</u>: Ce procédé ne concerne que l'amiante pure qui va être chauffée, c'est-à-dire l'amiante libre. Ici sur Varilhes, c'est de l'amiante lié. La capacité dans Les Landes est limitée pour les livraisons à la journée (25 T par jour et cela n'est pas suffisant) et le coût de ce type de traitement est élevé.

M. Yves Bergé: Un contrôle des casiers depuis 2009 a-t-il été fait?

Réponse : L'alvéole n'a pas bougé à ce jour.

M. Marcel Lopez : Le procédé de vitrification est-il utilisé ?

Réponse: Non, car cela ne concerne pas ce style de déchet.

M. Marcel Lopez: Rappel, pour cette enquête publique, une seule personne est venue, il faudrait que davantage de personnes se soucient de cette problématique.

<u>Mme Marie Berthelot</u> : Le temps d'exploitation est de 20 ans ce qui représente le temps d'une génération, pourquoi ?

Réponse : La durée est évaluée en fonction du volume potentiel à traiter et à la cadence des matériaux amenés sur le site. C'est donc aussi lié à l'activité et à l'exploitation de la carrière.

Les échanges étant terminés, Mme Le Maire remercie les intervenants. MM. Roussel et Martin se retirent.

Mme Le Maire ouvre la séance, fait l'appel des conseillers municipaux et passe à l'ordre du jour. Elle indique que la séance va être enregistrée.

Mme Nicole Mouchague est désignée comme secrétaire de séance.

1°) L'Assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 février 2021.

2°) Demande d'autorisation environnementale pour la réouverture et l'extension d'une installation de stockage de déchets d'amiante lié.

Daniel Lagarde indique que dans le cadre de la procédure liée à ce dossier, l'arrêté préfectoral du 5 février 2021 comprend dans son article 9 une consultation des conseils municipaux concernés (Bénagues, Coussa, Dalou, La Tour Du Crieu, Pamiers, Rieux De Pelleport, Saint Félix De Rieutord, Saint Jean Du Falga, Varilhes et Verniolle) qui doivent donner leur avis sur la demande d'autorisation présentée par le pétitionnaire.

Mme le Maire donne la parole aux élus :

<u>Daniel Lagarde</u> regrette que peu de personne se sont présentées lors du déroulement de l'enquête publique et fait part des remerciements du commissaire enquêteur pour les actions de communication mises en place par la Commune (site internet, panneau lumineux, presse...) en relai des actions menées par la Préfecture. Il indique que l'avis de la Commune sera transmis à la Préfecture et rappelle que ce site est ouvert aux entreprises pour de gros dépôts mais qu'en est-il des petites sociétés qui multiplient les dépôts sauvages que la Collectivité doit enlever régulièrement?

<u>Marcel Lopez</u>: reprend les éléments de Daniel Lagarde sur le peu de fréquentation au moment de l'enquête publique, note un problème de durabilité de la protection mise en place pour cette amiante, il faudrait davantage travailler sur la réhabilitation du site actuel, demande s'il est envisagé de mettre en place une navette pour le transport de ces déchets réglementés car sinon vont apparaître des dépôts sauvages un peu partout.

<u>Patrick Eychenne</u> indique qu'à ce jour rien n'est prévu pour ce genre de transport sachant que ces déchets doivent être traités par des entreprises spécialisées mais qu'aucune obligation réglementaire n'est prévue pour les particuliers qui font eux-mêmes leurs travaux.

Agnès Batsalle souhaite savoir si une information a été faite dans les boites à lettres et demande s'il n'y aura que des déchets liés aux enrobés.

Réponse négative pour la distribution et <u>Patrick Eychenne</u> précise qu'il y aura tout type de déchets contenant de l'amiante.

<u>Nicole Mouchague</u> revient sur le point des dépôts sauvages qui vont se multiplier si un site adapté n'est pas autorisé même si cela ne fait pas plaisir de voir son implantation sur la Commune de Varilhes.

<u>Jean Mercier</u> indique qu'il ne faut pas comparer l'amiante et les déchets nucléaires car l'amiante ne pose problème que lorsqu'elle se trouve à l'air libre et pas lorsqu'elle est enfouie.

Marie Berthelot remarque qu'il est difficile de rendre un avis tranché et regrette de ne pas avoir participé à l'enquête publique. Pour elle plusieurs problèmes apparaissent : le temps

d'exploitation à prendre en compte, la capacité des services de l'Etat pour faire le suivi de ce genre de site. Enfin Varilhes a déjà fait sa bonne action en accueillant le premier casier de stockage et cette augmentation d'exploitation va avoir une plus grande influence sur la nappe phréatique. Quelle dégradation à long terme dans la terre? Donc grande réserve pour donner un avis favorable.

Yves Bergé pose plusieurs questions: Quel intérêt pour la Commune? Début 2009, implantation du 1° casier, pas de retour par rapport aux effets de ce premier casier? Pourquoi ne pas envoyer ces déchets sur le site qui existe dans Les Landes?

L'Assemblée passe au vote et émet un avis défavorable à 6 voix « POUR » (Nicole Mouchague (2), Daniel Lagarde, Jean Mercier, Patrick Eychenne, Joel Roda), 12 voix « CONTRE » et 4 Abstentions (Claudine Cert, Françoise Milville, Pierre Roumieu, Martine Estéban).

3°) Communication du tableau récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2020.

Mme Le Maire indique que pour la première fois en 2021 et suite aux dispositions de la Loi Engagement et Proximité de 2019, les communes doivent établir, avant l'examen du budget, un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues dans les communes, les syndicats mixtes, les sociétés d'économies mixtes et sociétés publiques locales par leurs élus.

Ce document fait uniquement l'objet d'une communication, pas de débat, pas de délibération, ni de transmission au contrôle de légalité. Le document est donc projeté à l'Assemblée et sera joint au procès-verbal.

4°) Présentation et vote du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Un tableau est distribué aux conseillers. Mme Le Maire indique qu'il sera débattu et voté lors de la prochaine séance de l'Assemblée.

Elle mentionne qu'il s'agit d'un document de travail et qu'il est de ce fait non communicable.

5°) Vote des taux des impôts locaux 2021.

Un tableau avec différentes propositions d'augmentation de la part communale du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti (2%, 2.5%, 3%) est projeté.

Mme le Maire indique que cette année, pour la première fois, la part départementale du Foncier Bâti, dont le taux est de 21.15%, s'ajoutera à la part communale mais ce taux ne doit pas faire l'objet d'un vote. Ce reversement vise à compenser la suppression du montant de la Taxe d'Habitation qui était perçu par la commune.

RECETTES FISCALES 2021		
sans augmentation	1 557 817,00 €	
avec augmentation de 2%	1 573 948,00 €	Si + 2% alors + 16 131 Euro
avec augmentation de 2,5%	1 578 278,00 €	Si 2.5% alors + 20 461 Euro
avec augmentation de 3%	1 582 604,00 €	Si 3% alors + 24 787 Euro

Pour plus d'information, Mme Le Maire procède à une simulation pour un particulier : 1°) Si Base de 1920 pour Foncier Bâti :

- Si + 0% (41.37%): 794.30 Euro
- Si + 2% (41.78%): 802.18 Euro
- Si + 2.5% (41.89%) : 804.29 Euro
- Si + 3% (42%) : 806.40 Euro.

Soit + 12.10 Euro par an pour 3% d'augmentation.

2°) Si Base de 760 pour Foncier Bâti:

- Si + 0% (41.37%) : 314.41 Euro
- Si + 2% (41.78%) : 317.53 Euro
- Si + 2.5% (41.89%): 318.36 Euro
- Si + 3% (42%) : 319.20 Euro.

Soit + 4.79 Euro pour 3% d'augmentation.

Mme le Maire propose d'augmenter de 3% les taux communaux sachant qu'en 2020, il n'y a pas eu d'augmentation des taux. Soit, taux applicables en 2021 :

- Taxe Foncière Bâti: 42.00 % (décomposé de la manière suivante : Taux Départemental 2020 de 21.15 % + Taux Communal 2021 de 20.85 %).
- Taxe Foncière Non Bâti: 154.79 %.

Gisèle Fourmont indique qu'il faut ajouter à cette augmentation celle du Département. Mme Le Maire rappelle qu'il n'y aura pas d'augmentation départementale puisque, comme elle vient de l'indiquer, la part du Département est transférée à la Commune. Mme Le Maire précise que ce changement lié à la suppression de la Taxe d'Habitation va impacter l'autonomie financière du Département qui sera désormais totalement dépendant des dotations de l'Etat. Mme le Maire rappelle que seuls les propriétaires sont concernés par le Foncier Bâti. Les locataires ne le paient pas.

Marcel Lopez indique qu'une augmentation de 3% entraine une augmentation mineure alors pourquoi la réaliser? De plus la CAPFV a déjà augmenté de 3% ses taux. Il indique qu'il faut donc mener la bataille ailleurs et notamment au niveau des dotations de l'Etat. Il faut chercher les dotations ailleurs qu'auprès des habitants, des petits commerçants.... Il serait plus humain de ne pas faire cette augmentation de 3%.

Philippe Fabry informe que pour les ordures ménagères, il n'est pas prévu d'augmentation cette année.

Agnès Batsalle souhaite conforter l'intervention de M. Lopez.

Marie Berthelot rappelle que cette augmentation abonde le budget de fonctionnement mais que la somme peut être basculée en investissement si besoin.

L'Assemblée vote à 18 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » (Agnès Batsalle, Djamel Fellahi, Gisèle Fourmont, Marcel Lopez).

6°) Présentation et vote du Compte Administratif 2020 de la Commune. Mme Le Maire présente le CA 2020 à l'Assemblée.

BUDGE	T GENERAL COMMUNE DE VARILHES			
DI	EPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Comptes	Intitulés	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
6042	Achat prestations service	77 636,00	53 054,22	83 000,00
60612	Energie- Electricité	148 000,00	230 299,79	140 000,00
60622	Carburants	20 000,00	13 770,61	15 000,00

60623	Alimentation	0,00	14,40	0,00
60628	Autres fournitures	3 000,00	1 575,08	9 000,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	17 170,62	20 000,00
60632	Fourniture petit équipement	50 000,00	50 543,15	50 000,00
60633	Fournitures de voirie	9 000,00	4 553,02	10 000,00
60636	Vêtements de travail	5 500,00	2 607,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	6 471,36	5 000,00
6067	Fournitures scolaires	14 000,00	9 418,03	11 900,00
6068	Autre matériel divers	3 500,00	3 554,87	3 500,00
611	Prestations de service	35 000,00	38 610,95	40 000,00
6135	Locations mobilières	40 000,00	32 327,21	39 200,00
61521	Entretien Terrains	9 000,00	1 620,00	0,00
615221	Entretien bâtiments	15 000,00	25 316,68	15 000,00
615228	Entretien logements cnaux	2 000,00	0,00	2 000,00
615231	Entretien voirie	2 000,00	582,79	5 000,00
615232	Entretien réseaux	21 000,00	3 510,60	11 100,00
	Entretien matériel roulant	9 000,00	9 887,86	9 000,00
	Entretien autres matériel	10 000,00	8 631,87	9 000,00
	Maintenance	19 000,00	22 497,68	22 200,00
	Primes d'assurance	22 000,00	21 264,39	22 000,00
	Autres assurances	1 000,00	661,83	700,00
	Etudes et recherches	9 000,00	0,00	30,000,00
	Documentation générale	1 000,00	1 776,29	1 500,00
	Versement organismes formation	2 000,00	4 088,00	4 135,00
5188	Autres frais divers	0,00	15,00	0,00
6225	Indemnités comptable/régisseurs	4 000,00	330,00	4 110,00
	Honoraires	3 000,00	4 646,61	17 000,00
6227	Frais actes/contentieux	2 000,00	549,99	1 000,00
	Annonces et insertions	1 000,00	1 007,01	1 000,00
	Fêtes et cérémonies	11 000,00	5 333,24	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	312,00	500,00
	Publications	2 500,00	2 132,40	4 000,00
	Frais divers de publicité	100,00	551,96	1 200,00
	Transports collectifs	100,00	450,00	0,00
	Frais de transport	500,00	392,97	500,00
	Missions	0,00	36,00	0,00
	Frais affranchissement	0,00	19,95	100,00
	Frais télécommunications	25 000,00	23 456,23	25 000,00
	Concours divers	15 000,00	8 869,61	15 000,00
	Frais gardiennage	260,00	259,16	260,00
	Services bancaires	0,00	0,00	40,00
	Autres services	250,00	276,53	240,00
	Taxes foncières	30 000,00	26 461,00	30 000,00

etion courante ts és exceptionnelles s exec antérieur exceptionnelles ues et charges es	142 620,00 77 510,00 1 764,00 2 381,00 81 655,00 0,00 1 000,00 1 800,00 0,00 2 800,00	102 721,33 77 509,02 1 780,43 1 763,43 81 052,88 25,00 1 076,96 1 638,55 0,00	139 930,00 69 200,00 1 573,00 70 773,00 0,00 1 100,00 200,00 670,00
és exceptionnelles exec antérieur exceptionnelles	142 620,00 77 510,00 1 764,00 2 381,00 81 655,00 0,00 1 000,00	77 509,02 1 780,43 1 763,43 81 052,88 25,00 1 076,96	69 200,00 0,00 1 573,00 70 773,00 0,00 1 100,00
és exceptionnelles s exec antérieur	142 620,00 77 510,00 1 764,00 2 381,00 81 655,00 0,00	77 509,02 1 780,43 1 763,43 81 052,88 25,00	69 200,00 0,00 1 573,00 70 773,00 0,00
és xceptionnelles	142 620,00 77 510,00 1 764,00 2 381,00 81 655,00 0,00	77 509,02 1 780,43 1 763,43 81 052,88	69 200,00 0,00 1 573,00 70 773,0 0
és	142 620,00 77 510,00 1 764,00 2 381,00	77 509,02 1 780,43 1 763,43	69 200,00 0,00 1 573,00
ts	142 620,00 77 510,00 1 764,00	77 509,02 1 780,43	69 200,00 0,00
ts	142 620,00 77 510,00	77 509,02	69 200,00
	142 620,00		
		102 721,33	133 330,00
tion course.		personal property recommendation	159 950,00
gestion courante	0,00	291,84	500,00
ociations	60 000,00	15 993,55	60 000,00
CCAS	10 000,00	10 000,00	11 000,00
Obligatoires	6 500,00	8 201,68	6 100,00
ganismes	1 600,00	9 736,67	8 000,0
es ·	0,00	0,00	1 000,0
n fin de mandat	0,00	191,10	200,0
entation	150,00	145,88	0,0
élus	4 000,00	0,00	8 000,0
aite élus	3 000,00	2 685,07	2 800,0
5	57 370,00	55 475,54	59 000,0
nformatique en nuage	0,00	0,00	3 350,0
nel	1 560 013,00	1 506 404,50	1 587 000,0
	40 000,00	35 567,00	36 000,0
sociales	12 500,00	9 590,00	10 000,0
ravail	3 500,00	3 442,28	3 470,0
res organismes	200,00	4 496,10	4 500,0
sonnel	100 000,00	63 806,86	80 200,0
pl. Familial	5 649,00	5 649,00	5 800,0
mage	4 854,00	4 720,87	5 000,
aite	215 000,00	218 392,41	227 000,
	160 000,00	154 318,08	160 000,
s d'insertion	21 300,00	19 461,20	17 730,
titulaire	100 000,00	101 071,37	116 600,
laire	856 000,00	844 648,02	877 300,
	10,00	0,00	0,
G/ CNFPT	16 000,00	14 350,70	16 000,
AL	4 000,00	4 243,59	4 400,
	21 000,00	22 647,02	23 000,
	644 846,00		674 234,
	0,00		2 000
é	e général rieur	0,00 e général 644 846,00 rieur 21 000,00	0,00 237,60 e général 644 846,00 640 297,56 erieur 21 000,00 22 647,02

675	Valeur comptable immo. cédées	0,00	0,00	29 901,0
6811/042	Dotations aux amortissements	11 508,00	11 507,62	11 508,0
042- Op	érations d'ordre entre sections	11 508,00	11 507,62	41 409,0
	- Atténuation de produits (FPIC)	5 000,00	0,00	13 000,0
	rement section investissement	695 933,00	0,00	819 639,0
TOTAL [DES DEPENSES	3 144 375,00	2 344 724,40	3 367 975,0

RE	CETTES DE FONCTIONNEMENT			
70311	Concessions cimetière	1 000,00	1 875,00	1 000,0
70323	Redev. Occup.domaine public	1 000,00	1 376,00	1 000,0
70631	Piscine	0,00	1 059,00	0,0
70632	Redev. À caractère de loisirs	0,00	0,00	0,0
7067	Services périscolaires	70 000,00	86 986,25	70 000,0
70848	Remb. Salaires eau et assain.	125 000,00	131 655,04	120 000,0
70878	Remb.charges locatives	3 000,00	2 340,50	1 030,0
70 - Proc	luits de services	200 000,00	225 291,79	193 030,0
73111	Contributions directes	1 324 320,00	1 665 050,00	1 463 648,0
7318	Autres impôts	0,00	525,00	0,0
73211	Revers. TPU CAPFV	189 342,00	189 342,00	189 342,0
73223	Fonds péréquation	50 000,00	0,00	0,0
7336	Droits de place	1 000,00	1 393,50	1 000,0
7381	Taxe add.droits mutation	30 000,00	35 654,84	28 072,0
73 - Imp	ôts et taxes	1 594 662,00	1 891 965,34	1 682 062,0
7411	Dotation forfaitaire	162 283,00	162 283,00	150 000,0
74121	Dotation solidarité	50 598,00	50 598,00	40 000,0
74127	Dotation nat. Péréquation	61 854,00	72 542,00	50 000,0
744	FCTVA	0,00	1 188,21	1 200,0
74718	Autres dotations	7 000,00	9 582,10	2 500,0
74748	Participations communes	6 000,00	7 800,00	4 000,0
74751	Participation CAPFV	95 049,00	100 022,71	95 000,0
7478	Autres organismes	0,00	2 000,00	0,0
	Compensation TF	6 251,00	11 596,00	118 956,0
	Compensation TH	40 973,00	40 973,00	0,0
	Autres compensations	0,00	133,00	0,0
Mi sayrenger	Autres dotations	38 640,00	33 514,79	20 000,0
	ations et participations	468 648,00	492 232,81	481 656,0
	Revenus des immeubles	70 000,00	70 064,55	70 000,0
	Produits de gestion	20 000,00	27 144,17	15 000,0
	es produits de gestion courante	90 000,00	97 208,72	85 000,0

0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 70 000,00 0,00	1 807,73 3 093,55 0,00 0,00 4 901,28 63 710,59 0,00 0,00 0,00 0,00 2 775 312,83 689 555,04 3 464 867,87 270 308,20 0,00 4 976,53	2, 0, 0, 500, 0, 500, 30 000, 29 401, 11 508, 0, 40 909, 2 513 159, 854 816, 0 3 367 975, 0
0,00 0,00 0,00 70 000,00 0,00 11 508,00 20 000,00 31 508,00 689 555,00 44 375,00 470 310,00 0,00 9 640,00	0,00 0,00 4 901,28 63 710,59 0,00 0,00 0,00 0,00 2 775 312,83 689 555,04 3 464 867,87 270 308,20 0,00 4 976,53	0, 500, 0, 30 000, 29 401, 11 508, 0, 40 909, 2 513 159, 854 816, 3 367 975, 0
0,00 0,00 70 000,00 0,00 11 508,00 20 000,00 31 508,00 2 454 820,00 689 555,00 44 375,00 470 310,00 0,00 9 640,00	0,00 4 901,28 63 710,59 0,00 0,00 0,00 0,00 2 775 312,83 689 555,04 3 464 867,87 270 308,20 0,00 4 976,53	500, 0,0 500,0 30 000,0 29 401,0 11 508,0 0,0 40 909,0 2 513 159,0 854 816,0 3 367 975,0 442 080,0 1 000,0
0,00 70 000,00 0,00 11 508,00 20 000,00 31 508,00 2454 820,00 689 555,00 44 375,00 470 310,00 0,00 9 640,00	4 901,28 63 710,59 0,00 0,00 0,00 0,00 2 775 312,83 689 555,04 3 464 867,87 270 308,20 0,00 4 976,53	0,0 500,0 30 000,0 29 401,0 11 508,0 0,0 40 909,0 2 513 159,0 854 816,0 3 367 975,0 442 080,0 1 000,0
70 000,00 0,00 11 508,00 20 000,00 31 508,00 2 454 820,00 689 555,00 44 375,00 470 310,00 0,00 9 640,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2 775 312,83 689 555,04 3 464 867,87 270 308,20 0,00 4 976,53	500,0 30 000,0 29 401,0 11 508,0 0,0 40 909,0 2 513 159,0 854 816,0 3 367 975,0 442 080,0 1 000,0
0,00 11 508,00 20 000,00 31 508,00 2 454 820,00 689 555,00 44 375,00 470 310,00 0,00 9 640,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2 775 312,83 689 555,04 3 464 867,87 270 308,20 0,00 4 976,53	30 000,0 29 401,0 11 508,0 0,0 40 909,0 2 513 159,0 854 816,0 3 367 975,0 442 080,0 1 000,0
11 508,00 20 000,00 31 508,00 2 454 820,00 689 555,00 44 375,00 470 310,00 0,00 9 640,00	0,00 0,00 0,00 0,00 2 775 312,83 689 555,04 3 464 867,87 270 308,20 0,00 4 976,53	29 401,0 11 508,0 0,0 40 909,0 2 513 159,0 854 816,0 3 367 975,0 442 080,0 1 000,0
20 000,00 31 508,00 2 454 820,00 689 555,00 44 375,00 470 310,00 0,00 9 640,00	0,00 0,00 0,00 2 775 312,83 689 555,04 3 464 867,87 270 308,20 0,00 4 976,53	11 508,0 0,0 40 909,0 2 513 159,0 854 816,0 3 367 975,0 442 080,0 1 000,0
20 000,00 31 508,00 2 454 820,00 689 555,00 44 375,00 470 310,00 0,00 9 640,00	0,00 0,00 2 775 312,83 689 555,04 3 464 867,87 270 308,20 0,00 4 976,53	442 080,0 1 000,0
470 310,00 0,00 9 640,00	0,00 2 775 312,83 689 555,04 3 464 867,87 270 308,20 0,00 4 976,53	40 909,0 2 513 159,0 854 816,0 3 367 975,0 442 080,0 1 000,0
470 310,00 0,00 9 640,00	2775 312,83 689 555,04 3 464 867,87 270 308,20 0,00 4 976,53	2 513 159,0 854 816,0 3 367 975,0 442 080,0 1 000,0
470 310,00 0,00 9 640,00	270 308,20 0,00 4 976,53	854 816,0 3 367 975,0 442 080,0 1 000,0
470 310,00 0,00 9 640,00	270 308,20 0,00 4 976,53	442 080,0 1 000,0
470 310,00 0,00 9 640,00	270 308,20 0,00 4 976,53	442 080,0 1 000,0
9 640,00	4 976,53	
0,00 9 640,00	0,00 4 976,53	1 000,0
9 640,00	4 976,53	1 000,0
		5 170,0
479 950,00		
	275 284,73	448 250,0
0,00	0,00	30 000,0
25 000,00	3 000,00	10 000,0
2 700,00	1 138,80	3 000,0
27 700,00	4 138,80	43 000,0
6 000,00	6 000,00	0,0
1 000,00	0,00	0,00
10 000,00	0,00	0,00
8 000,00	0,00	150 000,00
10 000,00	3 420,00	78 492,00
10 000,00		0,00
70 000,00	45 214,21	24 386,00
0,00	0,00	40 000,00
15 000,00	0,00	20 000,00
1 000,00	42 433,62	30 000,00
0,00	0,00	10 000,00
103 600,00		40 000,00
	127 952,72	392 878,00
8 000,000	The state of the s	20 000,00
		130 000,00
	13 235,02	150 000,00
	10 000,00 70 000,00 0,00 15 000,00 1 000,00 0,00 103 600,00 234 600,00	10 000,00 70 000,00 70 000,00 15 000,00 1000,00 1000,00 103 600,00

192/040 Moins value sur cession	0,00	0,00	29 401,0
21318/040- Autres bâtiments	20 000,00	0,00	11 508,0
21534/040- Amortissement emprunts SDE	11 508,00	0,00	0,0
040- Opérations d'ordre entre section	31 508,00	0,00	40 909,0
2151-81/041- Intégration trx voirie	67 500,00	49 015,22	40 577,0
(op.d'ordre)			
2041582/041- Intégration travaux SDE	76 130,00	76 130,00	0,0
041- Opérations patrimoniales	143 630,00	125 145,22	40 577,0
sous total	1 087 388,00	545 756,49	1 115 614,0
001- Déficit reporté	203 724,00	203 723,23	393 519,0
TOTAL DES DEPENSES	1 291 112,00	749 479,72	1 509 133,0
RECETTES d'INVESTISSEMENT			
021- Virement section fonctionnement	695 933,00	0,00	819 639,0
10222 FCTVA	30 000,00	58 129,19	18 000,0
10226 Taxe aménagement	50 000,00	72 263,66	50 000,0
1068 Réserves excéd.fonctionn.	4 144,00	4 144,23	265 326,0
10- Dotations, Fonds divers, Réserves	84 144,00	134 537,08	333 326,0
1322 Subv. Région	27 932,00	0,00	27 932,0
1323 Subv. Département	97 965,00	62 201,00	36 250,0
1328 Autre	210 000,00	0,00	210 000,0
1341 DETR	20 000,00	22 570,00	0,0
13- Subventions d'investissement	355 897,00	84 771,00	274 182,0
1641 Emprunt / Ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,0
165 Dépôt / Caution	0,00	0,00	0,0
16- Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,0
2182 cession véhicule	0,00	0,00	29 901,0
²⁸⁰⁴¹⁵⁸² Amortissements	11 508,00	10 981,62	10 982,0
281532 Amortissements	0,00	526,00	526,0
040- Opérations d'ordre entre sections	11 508,00	11 507,62	41 409,0
1321 Etat et établ. Nationaux	0,00	19 590,61	
13251 subvent. GFP de regroupement	0,00	29 424,61	24 385,0
1328 Intégration trx voirie	67 500,00	0,00	16 192,0
168758 Intégration travaux SDE	76 130,00	76 130,00	
041- Opérations patrimoniales	143 630,00	125 145,22	40 577,0
TOTAL DES RECETTES	1 291 112,00	355 960,92	1 509 133,0

Une précision est apportée sur l'article 73111 à Marcel Lopez, il s'agit d'une augmentation du versement suite à un rattrapage de l'Etat.

L'Assemblée vote à 17 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » (Agnès Batsalle, Djamel Fellahi, Gisèle Fourmont, Marcel Lopez) le CA 2020 de la Commune, Mme Le Maire ayant quitté la séance au moment du vote.

7°) Présentation et vote du Budget Primitif 2021 de la Commune.

Mme Le Maire présente le BP 2021 et des précisions sont apportées à M. Lopez :

Augmentation de l'article 60628 en raison du paiement des produits pharmaceutiques et du fleurissement sur cet article.

Augmentation de l'article 6135 en précision de la location des podiums si les manifestations sont possibles.

Un article a été prévu pour financer des honoraires suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Augmentation de la prévision pour le bulletin municipal puisque cette année, il y aura également un bulletin pour les Associations.

Précisions sur l'article 6281 qui comprend des concours divers comme la cotisation au refuge des 3 bornes, AMF, les villages fleuris, l'adhésion à l'association pour le recrutement temporaire du maître-nageur....

Augmentation de l'article 6411 pour les dépenses de personnel avec augmentation des primes, augmentation naturelle liée aux indices, aux avancements de grades....

Augmentation pour la formation des élus à 8 000 Euro car report des 4 000 Euro non utilisés en 2020.

Articles 66111 et 1641 : prise en compte du remboursement du prêt relai de 200 000 Euro.

Article 2031: Prise en compte étude pour vestiaires du Foot.

Article 21312 : Prise en compte coût de la toiture du Groupe Scolaire Paul Delpech.

Article du remboursement FCTVA en baisse : il est rappelé qu'il est lié aux travaux réalisés en année n-2.

Mme Le Maire souhaite rappeler l'obligation réglementaire de prendre en compte les Restes à Réaliser, obligation qui a été confirmée par le Trésorier lors d'une réunion pour la présentation du CA 2020 et du BP 2021. Mme Le Maire indique à M. Lopez que la subvention PETR Leader de 200 000 Euro est toujours portée en RAR et que la lettre notifiant cette subvention a été remise à l'Assemblée. M. Lagarde confirme que ces éléments ont bien été remis à l'Assemblée le 25 août 2020.

M. Lopez indique que le résultat net de l'exercice 2020 de 240 593 Euro (résultat de l'exercice 430 588 Euro moins le résultat de l'exercice en investissement) est inférieur au remboursement de la dette de 270 308 Euro pour 2020. Il indique que la CAF de 2020 est donc négative de 29 537 Euro et que celle de 2019 était positive grâce à l'emprunt de 200 000 Euro et la vente de la Gendarmerie. Mme Le Maire lui répond qu'il enlève deux fois le remboursement en capital des emprunts. La CAF nette, cette année, est positive et est de 171 781 Euro. Mme Fourmont insiste. Mme le Maire précise que le Trésorier a lui-même calculé le résultat des comptes de la Commune pour 2020 et que suggérer que ce chiffre est faux comme le fait M. Lopez revient à l'accuser de faire un faux en écriture. Le compte de gestion du trésorier indique en effet un excédent de l'exercice de 240 792.86 Euro.

L'Assemblée vote à 18 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » (Agnès Batsalle, Djamel Fellahi, Gisèle Fourmont, Marcel Lopez) le BP 2021 de la Commune.

8°) Affectation des résultats 2020 pour la Commune.

Mme Le Maire propose d'affecter ainsi les résultats :

- Article 002 (recettes de fonctionnement): 854 816.63 Euro.
- Article 001 (dépenses d'investissement): 393 518.80 Euro.
- Article 1068 (réserve): 265 326.84 Euro.

L'Assemblée vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2020.

9°) Présentation et vote du compte de gestion 2020 de la Commune dressé par le Trésorier. Mme Le Maire présente le compte de gestion 2020 de la Commune dressé par le Trésorier qui

est en accord avec le CA 2020.

Mme Fourmont souhaite préciser que leur groupe n'a jamais remis en cause la comptabilité du Trésorier.

L'Assemblée vote à l'unanimité le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier.

10°) Présentation et vote du Compte Administratif 2020 du Service des Eaux. Pierre Roumieu présente à l'Assemblée le CA 2020 du service des Eaux.

RECETTES FONCTIONNEMENT 2021

ARTICLE	DESIGNATION et CHAPITRE	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
/				
	70 Produits courants	374 900,00	423 093,33	
70111	Vente Eau	294 000,00	327 929,31	300 000,00
701241	Taxes et redevances	65 000,00	73 204,12	65 000,00
704	Travaux + ouverture compteurs	15 000,00	20 889,80	15 000,00
7068	Autres prestations	900,00	1 070,10	1 000,00
	75 Autres produits	0,00	0,77	0,00
	75 Autres products		i.	
7588	Pd div gest courante régu prél source	0,00	0,77	0,00
	77 Produits exceptionnels	9 692,00	2 371,46	2 191,00
777	Amortissement subvention	2 192,00	2 190,57	2 191,00
010A 12	Autres prod. Exceptionnels	7 500,00	180,89	0,00
	OO2 Excédent fonct. Reporté	118 896,00	118 896,80	272 727,00
	Total Recettes fonctionnement	503 488,00	544 362,36	655 918,00

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2021

ARTICLE	DESIGNATION et CHAPITRE	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
	011 : Charges à caractère général	164 700,00	122 687,18	172 204,00
60226	Vêtement de travail	1 000,00	55,40	0,00
	Achat Eau	3 000,00	2 372,09	3 000,000
6061	Achat courant	16 000,00	16 344,77	16 000,00

6063 Fournitures entretien + petits mat.	18 000,0	9 223,9	22 000,00
6064 Fournitures administratives	1 000,0	0 617,8	1 000,00
6066 Carburant	3 500,0	0 2 170,0	6 3 500,00
6068 Autres matières (compteurs+ sectorisation)	3 000,0	0,0	0 3 000,00
6132 Location mobilière	0,00	0,0	0 12 800,00
6135 Loc+ Informat.+ DICT + Féd Régies	2 000,00	700,0	2 000,00
61523 Entretien et réparation	10 000,00	5 874,29	6 000,00
61551 Opération biens mobiliers (cont. tech.)	200,00	59,17	200,00
6156 Maintenance (informatique EGEE /GFI)	13 500,00	9 504,54	6 000,00
6161 Primes d'assurances	2 000,00	1 296,98	3 000,00
617 Etudes et recherches	5 000,00	1 572,85	3 000,00
618 Divers : analyses (4 000 ARS + 2 000 Puits)	6 000,00	3 967,98	6 000,00
622 Ind. Trésorier + frais avocat + Avocat Agglo	4 000,00	0,00	0,00
6225 Indemnité Trésorier	0,00	0,00	2 000,00
6228 Rémunérations diverses	0,00	0,00	2 000,00
6231 Publicité, publication	3 000,00	600,00	3 000,00
6257 Réceptions	700,00	40,50	1 000,00
6261 Frais postaux et télécom.	11 000,00	7 357,78	9 000,00
627 Services bancaires	300,00	0,00	300,00

ARTICLE	DESIGNATION et CHAPITRE	BP 2020	Réalisé 2020	DD 0004
	_	D1 2020	Realise 2020	BP 2021
	1			
6378	Taxes prélève. Ad. Ga pollution	49 500,00	49 382.00	54 904.00
	1		1800 10000 10 10000	0,00,,00
6371	Red prél. Eau Ad. Garonne	12 000,00	11 547,00	12 500,00
			* *	
	O12 : Charges Personnel	118 987,00	78 395,90	162 107,00
6215	Personnel extérieur	84 838,00	41 254,17	123 000,00
6332	Cotisation FNAL	93,00	101.40	
	0.00000	93,00	101,40	102,00
	Salaires	18 500,00	19 789,68	21 000,00
6414	Asteintes	9 044,00	9 366,93	10 000,00

750,00 5 762,00 25 500,00 7 000,00 10 000,00 1 000,00 1 000,00 500,00	634,52 6 372,49 1 650,04 0,00 0,00 1 647,90 0,00 0,00 2,14	7 000,00 10 000,00 0,00 0,00
25 500,00 7 000,00 10 000,00 6 000,00 1 000,00 1 000,00 500,00	0,00 0,00 1 647,90 0,00 0,00 2,14	18 100,00 7 000,00 10 000,00 0,00 0,00 1 000,00 100,00
7 000,00 10 000,00 6 000,00 1 000,00 1 000,00 500,00	0,00 0,00 1 647,90 0,00 0,00 2,14	7 000,00 10 000,00 0,00 0,00 1 000,00 100,00
10 000,00 6 000,00 1 000,00 1 000,00 500,00	0,00 1 647,90 0,00 0,00 2,14	10 000,00 0,00 0,00 1 000,00 100,00
10 000,00 6 000,00 1 000,00 1 000,00 500,00	0,00 1 647,90 0,00 0,00 2,14	10 000,00 0,00 0,00 1 000,00 100,00
6 000,00 1 000,00 1 000,00 500,00	1 647,90 0,00 0,00 2,14	0,00 0,00 1 000,00 100,00
1 000,00 1 000,00 500,00	0,00 0,00 2,14	0,00 1 000,00 100,00
1 000,00 500,00	0,00 2,14	100,00
500,00	2,14	100,00
0.700,000,000,000		
17 000,00	15 377,64	13 875,00
1		
16 000,00	15 377,64	12 875,00
1 000,00	0,00	1 000,00
8 500,00	6 553,70	9 000,00
1 000,00	0,00	4 500,00
7 500,00	6 553,70	4 500,00
46 971,00	46 970,16	50 733,00
46 971,00	46 970,16	50 733,00
121 830,00	0,00	229 899,00
503 488,00	271 634,62	655 918,00
	1 000,00 8 500,00 1 000,00 7 500,00 46 971,00 46 971,00	1 000,00 0,00 8 500,00 6 553,70 1 000,00 0,00 7 500,00 6 553,70 46 971,00 46 970,16 46 971,00 46 970,16 121 830,00 0,00

RECETTES INVESTISSEMENT 2021

ARTICLE	DESIGNATION et CHAPITRE	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
		46 971,00	46 970,16	50 733,00
	13/28 Subventions amortissements		10323333 F-13243	
	Subvention Etude sectorisation	0,00	0,00	0,00
131.20	Subvention Travaux sectorisation	0,00	0,00	0,00
281531	Amortissement réseau	45 262,00	45 261,86	46 596,00
28182	Amortissement Mat. transport	0,00	747,00	3 377,00
28188	Amortissement Mat.Infort.	1 709,00	961,30	760,00
	16 Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunt	0,00	0,00	0,00
021	Virement section fonctionnement	121 830,00	0,00	229 899,00

106	8 Affectation Réserves	0,00	0,00	0,00
00	1 Excédent investissement	230 383,00	230 383,95	117 946,00
	Total Recettes investissement	399 184,00	277 354,11	398 578,00

DEPENSES INVESTISSEMENT 2021

t 2 192,00 2 192,00 0,00		2 191,00 2 191,00
2 192,00		y
2 192,00		y
2 192,00		y
	1 952,37	2 101 00
0.00		2 191,00
	238,20	0.00
0,00	230,20	0,00
		62 731,00
65 000,00	64 490,77	62 731,00
251 992,00	16 652,36	333 656,00
139 500,00		200 000,00
orag) 15 000,00		15 000,00
5 000,00		5 000,00
15 000,00	13 151,24	0,00
20 500,00	0.00	0,00
		0,00
		0,00
		0,00
30 000,00		93 656,00
18 392,00	3 501,12	20 000,00
80 000,00	76 073,99	0,00
80 000,00	76 073,99	0,00
ent 399 184,00	159 407.69	398 578,00
1	65 000,00 251 992,00 139 500,00 15 000,00 5 000,00 20 500,00 2 000,00 4 600,00 2 000,00 30 000,00 18 392,00 80 000,00	251 992,00 16 652,36 139 500,00 0,00 5 000,00 0,00 15 000,00 13 151,24 20 500,00 0,00 4 600,00 0,00 30 000,00 0,00 18 392,00 3 501,12 80 000,00 76 073,99

L'Assemblée vote à 21 voix « POUR » le CA 2020 de l'Eau, Mme Le Maire ayant quitté la séance au moment du vote.

11°) Présentation et vote du Budget Primitif 2021 du Service des Eaux.

Pierre Roumieu présente le BP 2021 à l'Assemblée et donne des précisions à M. Lagarde sur le rattrapage du reversement des salaires de l'Eau à la Commune pour 2021. L'Assemblée vote à l'unanimité le BP 2021 de l'Eau.

12°) Affectation des résultats 2020 pour le Service des Eaux.

Pierre Roumieu propose l'affectation des résultats suivante :

- Article 002 (recettes de fonctionnement): 272 727.74 Euro.
- Article 001 (recettes d'investissement): 117 946.42 Euro.

L'Assemblée vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2020.

13°) Présentation et vote du compte de gestion 2020 du Service des Eaux dressé par le Trésorier.

Pierre Roumieu présente le compte de gestion 2020 du service de l'eau dressé par le Trésorier. L'Assemblée vote à l'unanimité le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier.

14°) Présentation et vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe d'Assainissement. Pierre Roumieu présente à l'Assemblée le CA 2020 du budget annexe d'assainissement.

RECETTES FONCTIONNEMENT 2021

ARTICLE	DESIGNATION et CHAPITRE	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021				
		312 300,00	340 974,49	312 300,00				
	70 Produits courants			6 844 4 10 KH				
701241	Taxes et redevances (Adour Garonne)	30 000,00	32 512,60	30 000,00				
704	Travaux raccordements (maison neuves)	8 000,00	7 500,84	8 000,00				
70611	Redevance assainit collectif	254 000,00	299 677,05	254 000,00				
70613	Redevance PAC	20 000,00	20 000,00 0,00					
7062	Redevance assainissement non collectif	300,00	300,00					
	74/75 Primes et Subventions	12 000,00	12 867,00	12 000,00				
741	Prime épuratoire	12 000,00	12 867,00	12 000,00				
	77 Produits exceptionnels	54 204,00	27 713,49	27 102,00				
777/042	Amortissement subventions	54 204,00	27 101,49	27 102,00				
	Produits exceptionnels	0,00	612,00	0,00				
	OO2 Excedents fonctionnement	148 402,00	148 402,14	222 269,00				
	Total Recettes fonctionnement	526 906,00	529 957,12	573 671,00				

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2021

ARTICLE	DESIGNATION et CHAPITRE	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
011	Charges générales	139 400,00	133 644,65	148 920,00
6061	Achat courant	35 000,00	33 913,21	36 000,00
6063	Fournitures d'entretien + kit analyse	00,000 8	1 952,09	3 000,000
6064	Fournitures admnistratives	200,00	0,00	200,00
6068	Autres fournitures (polymère)	20 000,00	17 545,00	20 000,00

	6	11 Sous-Traitance (boues)	16 000,	17 045,6	20 000,00
	615	23 Entretien/réparation (Hydroc.)	26 000,	26 556,2	28 000,00
	61	61 Assurances	2 000,0	00 1 869,3	4 2 000,00
	6	18 Analyses	3 000,0	2 661,4	3 000,00
	623	Publicité	1 000,0	00 183,1	1 000,00
	62	27 Services bancaires et assimilés	200,0	0,0	200,00
	628	Control. assait. non collect. Véolia+TRVX+ APAVE Step	3 000,0	2 190,6	
	637	8 Autres taxes (Adour Garonne)	30 000,0	0 29 728,00	
65		Charges courantes	7 000,0	0 000	
	654				7 000,00
		Pertes créances irrécouvrables Créances éteintes	2 000,0		2 000,00
	034	2 Creances eterntes	5 000,0	0,00	5 000,00
012		Charges personnels	45 076,00	21 515,21	69 000,00
	621	Personnel	45 076,00	21 515,21	69 000,00
66		Charges financières	46 350,00	46 346,95	42 230,00
	66111	Intérêts d'emprunts	46 350,00	46 346,95	42 230,00
67		Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
	673	Titre annulé	1 000,00		1 000,00
68		Dotations amortissements	00.545.00		
	0044		96 515,00	96 514,85	96 752,00
	6811	Dotation amortissement	96 515,00	96 514,85	96 752,00
	O23	Virement section d'investissement	191 565,00	0,00	208 769,00
		Total dépenses fonctionnement	526 906,00	298 021,66	573 671,00

RECETTES INVESTISSEMENT 2021

DESIGNATION et CHAPITRE	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021				
	Table Salpharada		2021				
10/16 Dotations - Subventions - emprunts	0,00	0.00	0,00				
Frais d'études	0,00	0,00	0,00				
	10/16 Dotations - Subventions - emprunts	10/16 Dotations - Subventions - emprunts 0,00	10/16 Dotations - Subventions - emprunts 0,00 0,00				

	Total Recettes investissement	303 962,00	112 397,13	352 812,00
1068 Ré	Avance Marché STEP	0,00	0,00	37 625,00
1068	Réserves	0,00	0,00	9 666,00
021	Virement section fonctionnement	191 565,00	0,00	208 769,00
001	Excédent investissement	15 882,00	15 882,28	0,00
281532	Amortissements réseau	96 515,00	96 514,85	96 752,00
	O40 Dotations amortissements	96 515,00	96 514,85	96 752,00

DEPENSES INVESTISSEMENT 2021

ARTICLE	DESIGNATION et CHAPITRE	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021				
/4(11022		1 1						
		1 1						
	13: Amortissements	54 204,00	27 101,49	27 102,00				
139118	Amortissement subventions	54 204,00	27 101,49	27 102,00				
100000000000000000000000000000000000000		1 1						
	16 Emprunts	81 862,00	81 861,29	82 251,00				
1641	Emprunts	81 862,00	81 861,29	82 251,00				
	20/23 Travaux	167 896,00	13 100,32	196 168,00				
21532.28	Travaux réseaux réhabilitation	50 000,00	5 242,73	81 168,00				
21532.20	Trvx extension réseau / Branchement	90 000,00	7 857,59	100 000,00				
2313.29	Travaux station épuration	17 000,00	0,00	15 000,00				
21754.29	Matériel industriel station épuration	10 896,00	10 896,00 0,00					
21311/041	Avance Marché STEP	0,00	0,00	37 625,00				
001	Déficit Investissement	0,00	0,00	9 666,00				
	Total dépenses investissement	303 962,00	122 063,10	352 812,00				
				The state of the s				

L'Assemblée vote à 21 voix « POUR » le CA 2020 du budget annexe d'assainissement, Mme Le Maire ayant quitté la séance au moment du vote.

15°) Présentation et vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe d'Assainissement. Pierre Roumieu présente le BP 2021 à l'Assemblée et donne des précisions à M. Lagarde sur le rattrapage du reversement des salaires de l'Assainissement à la Commune pour 2021. L'Assemblée vote à l'unanimité le BP 2021 du budget annexe d'Assainissement.

16°) Affectation des résultats 2020 pour le Budget Annexe d'Assainissement. Pierre Roumieu propose l'affectation suivante :

- Article 002 (recettes de fonctionnement): 222 269.49 Euro.
- Article 001 (dépenses d'investissement): 9 665.97 Euro.
- Article 1068 (Affectation en réserve): 9 665.97 Euro.

L'Assemblée vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2020.

17°) Présentation et vote du compte de gestion 2020 du Budget Annexe d'Assainissement dressé par le Trésorier.

Pierre Roumieu présente le compte de gestion 2020 du budget annexe d'Assainissement dressé par le Trésorier.

L'Assemblée vote à l'unanimité le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier.

18°) Présentation et vote de l'état des créances éteintes, pour le service de l'eau, établi par le Trésorier.

M. Roumieu présente à l'Assemblée l'état des créances dites « éteintes », pour le service des Eaux qui est joint en annexe. Il précise que cet état est établi par Le Trésorier du Pays de Foix et concerne des créances dites « éteintes » qui ne peuvent plus faire l'objet de recouvrement et doivent être constatées comme une charge pour la collectivité.

Pour l'année 2021, le montant s'élève à 6 582.23 Euro.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'état établi par Monsieur Le Trésorier du Pays de Foix.

19°) Présentation et vote de l'état des créances éteintes, pour le service de l'assainissement, établi par le Trésorier.

M. Roumieu présente à l'Assemblée l'état des créances dites « éteintes », pour le budget annexe d'assainissement qui est joint en annexe.

Il précise que cet état est établi par Monsieur Le Trésorier du Pays de Foix et concerne des créances dites « éteintes » qui ne peuvent plus faire l'objet de recouvrement et doivent être constatées comme une charge pour la collectivité.

Pour l'année 2021, le montant s'élève à 2 762.79 Euro.

L'Assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'état établi par Monsieur Le Trésorier du Pays de Foix et présenté par Madame Le Maire.

20°) Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2021.

M. Roumieu présente les nouveaux tarifs pour 2021 et propose de passer le m3 de :

- 1.15 Euro à 1.20 Euro pour le m3 d'eau.

- 1.27 Euro à 1.30 Euro pour le m3 d'assainissement.

Il indique à l'Assemblée que tous les autres tarifs relatifs au service de l'eau et au service de l'assainissement restent inchangés.

L'Assemblée après en avoir délibéré, à 16 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » » (Agnès Batsalle, Djamel Fellahi, Gisèle Fourmont, Marcel Lopez) et 2 Abstentions (Yves Bergé, Marie Berthelot) valide l'augmentation des tarifs 2021.

21°) Proposition de création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2° classe à temps non complet de 32.50 Heures hebdomadaires annualisées, au 1/09/2021.

Mme Mouchague indique qu'il n'y a dans les effectifs de la commune que 2 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), 1 à Laborie, 1 à Paul Delpech, les autres agents occupant ce poste « faisant fonction de ». En cas d'absence de l'une des 2 ATSEM possédant le diplôme, 1 des deux écoles se retrouve sans agent diplômée.

Il ne s'agit pas d'une dépense complémentaire pour la commune puisque plusieurs agents sont en maladie de longue durée et remplacées actuellement par des CDD.

Il est donc proposé à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 32,50 heures hebdomadaires annualisées et la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2021.

<u>M. Lopez</u> demande si la Commune a une vision globale de l'ensemble du personnel. Mme Mouchague rappelle que la vision globale est actée par le tableau des effectifs et l'organigramme des services.

Mme Batsalle souhaite savoir si le personnel actuellement en poste en CDD sur la Commune peut basculer en poste définitif. Mme Le Maire indique que cela est possible et a déjà été le cas pour certains agents qui se sont formés ou ont passé des concours.

L'Assemblée vote à l'unanimité la création de ce poste.

22°) Organisation du temps de travail.

Mme Mouchague indique que la durée légale de travail effectif dans les collectivités territoriales est de 35 heures par semaine ou 1 607 heures par an.

Des exceptions permettaient de justifier certaines durées annuelles de travail inférieures à la durée de 1607 heures dont une dérogation pour maintien de dispositions antérieures. Cette dérogation va disparaitre au plus tard au 1er janvier 2022. En effet, conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi de Transformation de la Fonction Publique, les collectivités qui avaient délibéré en faveur de ce maintien d'un régime de travail antérieur disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir un temps de travail de 1607 h, les règles ainsi définies devant entrer en application au plus tard le 1er janvier suivant leur définition.

Une nouvelle organisation du travail sera mise en place à compter du 1° janvier 2022 ainsi qu'un système de badgeuse.

Cette nouvelle organisation concernera tous les services.

M. Lopez précise que cette disposition n'est pas la règle. Il indique avoir rencontré une délégation du personnel suite à la suppression des avantages acquis (5 jours du Maire). Il indique que des mouvements sociaux sont en cours à Pamiers et à Foix et que la Mairie de Tarascon ne va pas appliquer cette disposition. Il rajoute que pour les syndicats cette disposition est un recul social.

Mme Mouchague indique qu'une réunion d'information a été faite auprès du personnel et que le système de la badgeuse sera une aide pour le service RH notamment au niveau de la gestion des congés.

Mme Batsalle demande des informations sur les plannings des agents et quel est l'intérêt de mettre une badgeuse.

Mme Le Maire indique que les plannings seront mis en place suivants les différents services et que cela fonctionne déjà pour certains notamment au niveau du scolaire et du périscolaire de fait de leurs diverses activités.

Mme Mouchague précise que cela permettra de valoriser le temps de travail des agents.

M. Bergé demande si les congés sont indiqués sur la feuille de paye.

Mme Mouchague précise que ce n'est pas le cas, la badgeuse permettra alors à chaque agent d'avoir les informations en direct sans passer par le service RH.

M. Lopez pense que les agents feront eux-mêmes leur choix sur cette disposition et que ce n'est pas au patron de justifier les bons ou les mauvais choix.

Mme Le Maire précise qu'elle ne justifie pas la mesure contenue dans la loi qui ne lui convient pas non plus mais que la loi s'impose à tous sans distinction et ajoute qu'elle n'est pas le « patron » des agents mais l'«autorité administrative».

M. Lagarde demande si tous les agents ont été informés et s'il y a des désaccords?

Mme Le Maire rappelle que des réunions d'informations ont eu lieu par service et que bien entendu les agents regrettent la perte des 5 jours du Maire.

Le comité technique a émis un avis favorable le 23 février 2021.

Après cet échange, l'Assemblée vote à 15 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » (Agnès Batsalle, Djamel Fellahi, Gisèle Fourmont, Marcel Lopez) et 3 abstentions (Yves Bergé, Fréderic Garcia, Marie Berthelot) cette organisation.

23°) Mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2020.

Mme Mouchague informe le Conseil Municipal de la mise à jour du tableau des effectifs au 31.12.2020, tenant compte des créations et suppressions d'emplois décidés au cours de l'année 2020. Elle précise également que conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ce tableau sera actualisé tout au long de l'année 2021 en fonction des différentes créations, suppressions et modifications d'emplois.

Il est précisé à Mme Fourmont que certains agents du service périscolaire sont sur la filière technique de par leur statut.

L'Assemblée vote à l'unanimité le tableau des effectifs au 31 décembre 2020.

24°) Proposition de création de deux contrats aidés.

Mme Mouchague indique que le dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Elle propose de créer deux emplois dans le cadre du Parcours Emploi Compétences :

- 1 poste affecté au service technique : voirie
- 1 poste affecté à l'administratif

Toutefois si le contrat de la personne actuellement en parcours emploi formation dans les services techniques peut être prolongé d'un an, l'emploi proposé ne sera pas créé.

L'Assemblée vote à l'unanimité la création de deux contrats aidés.

25°) Proposition de recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Mme Mouchague indique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs de la Mairie nous vous proposons de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial pour une période allant du 07.04.2021 au 06.07.2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'assistante administrative à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'échelon du grade d'adjoint administratif correspondant au SMIC en vigueur. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

L'Assemblée vote à l'unanimité cette proposition.

26°) Fixation du taux promus / promouvables pour les avancements de grade.

Mme Mouchague précise que pour tous les cadres d'emplois le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Il appartient au conseil municipal de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus/promouvables à ce grade. Ce taux peut varier entre 0 et 100%. Elle propose de fixer le taux à 100 % pour tous les grades de la collectivité.

Le comité technique a émis un avis favorable le 23 février 2021

L'Assemblée vote à l'unanimité cette disposition.

27°) Proposition d'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires.

Mme Le Maire donne lecture d'un courrier SOS Méditerranée / Région Occitanie en date du 13 février 2021. Elle propose d'adhérer à la plateforme des collectivités solidaires visant à soutenir l'association qui vient en aide aux migrants en versant une participation de 500 Euro. L'Assemblée vote à 18 voix « POUR » et 4 vois « CONTRE » (Agnès Batsalle, Djamel Fellahi, Gisèle Fourmont, Marcel Lopez).

28°) Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par l'Assemblée au Maire :

Mme Le Maire donne lecture des décisions prises :

- Décision n°2020-11 : demande de subvention au titre de la DSIL 2021, réhabilitation de la piscine communale, Avenue du 8 Mai 45.
- Décision n°2021-02 : contrat de prêt à usage de commodat avec Sophie Alzieu, éco-pâturage, pour le terrain ZB n°80 au Courbas, Route de Verniolle.
- Décision n°2021-03 : demande de subvention au titre de la DSIL 2021, rénovation énergétique et transition écologique des bâtiments publics : chaufferie collective pour le Groupe Scolaire Paul Delpech.
- Décision n°2021-04: demande de subvention au titre de la DSIL 2021, rénovation énergétique et transition énergétique du Centre de Loisirs Jean Jaurès et du dojo.
- Décision n°2021-05: demande de subvention au titre du FDAL 2021 dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du Groupe Scolaire P. Delpech – Tranche 1 – phase 1.
- Décision n°2021-06: demande de subvention au titre du FDAL 2021 dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du Groupe Scolaire P. Delpech – Tranche 1 – Phase 2.
- Décision n°2021-07: modification de la demande de subvention au titre du FDAL 2021 dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du Groupe Scolaire P. Delpech – Tranche 1 – Phase 1 suite à une erreur matérielle d'écriture dans la répartition des montants des éventuels financeurs.
- Décision n°2021-08 : demande de subvention au titre du FDAL 2021 dans le cadre de travaux de sécurisation de bâtiments communaux qui remplace la décision n°2021-06 suite à un changement d'intitulé.
- Décision n°2021-09 : marché de transport et de traitement des boues par compostage de la station d'épuration de Varilhes 2021/2022.

29°) Réponses de Mme Le Maire aux questions de M. Marcel Lopez concernant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes présenté au Conseil Municipal du 9 février 2021.

III/ Page 9

C'est parfait, mais nous vous serions très obligés de porter à notre connaissance la démarche technique que vous avez utilisée et nous sommes en droit d'avoir connaissance document. (Insister si nécessaire)

Nous ajoutons à notre requête que nous souhaitons que ce document comptable soit présenté en conseil municipal de façon récurrente (ordre du jour permanent).

<u>Réponse</u>: Les engagements sont saisis dans le logiciel de comptabilité prévu à cet effet et il est possible de sortir un état qui pourra être consulté.

IV/ Page 10

Nous sommes désireux de savoir en quoi consiste cette procédure, et nous souhaitons la voir. Une procédure si elle existe vraiment doit être formalisé!!!

Je ne voudrais pas revenir sur les RAR 2018 (200 000€ de RAR pour la subvention non perçue et

qui n'est toujours pas perçue à ce jour 3 ans après.)

Réponse: Les RAR sont établis en fin d'année pour les dépenses engagées et les recettes notifiées. Un état est réalisé à cet effet qui est transmis au Trésorier. Les 200 000 Euro ont été notifiés et doivent donc être repris.

VI/ Page 12

Demander à voir où on en est?

Nous voulons savoir sous quelle forme il a est présenté et en voir les éléments? Car cette question est en relation avec notre demande d'un inventaire du patrimoine communal qui doit être réalisé sous forme d'une liste exhaustive avec une valeur estimative pour chaque bien.

Aussi, nous serions intéressés de connaître la valeur de la maison St Michel, et, par concordance

l'investissement réalisé sur cet immeuble. (Soyons insistant)

Réponse : La réponse concernant l'inventaire a déjà été communiquée lors du CM du 9 février dernier, ce document est en cours de finalisation avec le Trésorier. Il a déjà été consulté par une élue de votre Groupe (Mme Fourmont).

VII/ Page 12 encore,

Nos recherches sur les CM antérieurs ne nous ont pas permis de savoir si l'encours de la dette a

été présentée en conseil municipal, bien que nous ayons remarqué la demande récurrente de plusieurs membres.

Aussi, nous serions désireux d'une explication sur cet écart, de façon claire et chiffrée. Il est intéressant que le CM comprenne les opérations qui ont été faites...

Réponse: Nous nous sommes rapprochées du Trésorier qui nous a indiqué que cet écart de 2018 est dû à une erreur de saisie, pour les autres années il n'a rien remarqué. Concernant l'état de la dette, il a été fourni quand on nous l'a demandé. Ce sont les conseillers municipaux qui décident des emprunts, donc forcément ils ont été informés.

VIII/ Page 13

Sur cette recommandation il est intéressant de savoir comment ont été effectués ces contrôles et comment ils ont été formalisés ?

Plus précisément nous souhaitons voir les documents conformes à la demande de la chambre. Et quelle est la Régie qui a été supprimée

<u>Réponse</u>: Le contrôle d'une régie va être programmé par le Trésorier dans l'année. Il nous a communiqué la procédure pour réaliser ce contrôle en interne. La régie supprimée est la régie du Cimetière.

XI/ Page 19

 \overline{A} cet endroit, il est à nouveau évoqué la vente de la gendarmerie dans la partie investissement

alors que cette vente a été validée sur l'exercice 2019 en recette de fonctionnement. That is the question?

<u>Réponse</u>: La vente a bien été faite en recettes de fonctionnement, cependant des opérations d'ordre comptables et réglementaires (042) ont été réalisées car nécessaires à toute cession, article 775 qui s'équilibre avec le 675 et le 6761 en dépenses.

La vente de la gendarmerie ? Soit 181 € (gendarmerie + terrains)

Réponse: Détail 181 000 Euro: 165 000 pour la Gendarmerie et 16 000 pour terrains (terrain du Vignoble de 13 680 et terrain voirie Rue de Toulouse de 2 625 Euro).

30°) Questions diverses.

- I/ Mme Le Maire: situation de la Sté SEAC avec lecture du courrier de Jean-Jacques Michau, sénateur, concernant le projet de réglementation environnementale 2020 présenté le 18 février 2021 par Mme Emmanuelle Wargon, ministre déléguée au logement.

II/ M. Couffignal : choix de la Sté Action Pub pour le bulletin des Associations de Septembre pour 1 379 Euro. Un questionnaire a été envoyé aux associations afin de

réaliser le document.

- III/ M. Fabry: procédure en cours pour la régulation des pigeons avec signature d'un arrêté. Beaucoup de problèmes avec certains bâtiments ouverts et certaines toitures. Des cages sont en cours de réalisation et vont être posées sur certaines toitures après accord des propriétaires.

Mme Batsalle demande si on a le droit de réguler.

M. Fabry répond positivement en précisant qu'il faut mener des actions ponctuelles.

- IV/ M. Roumieu: mise en place d'un poteau incendie sur le secteur de Bacalou/Carbon/Rte de Paris afin de renforcer le secteur.
- IV/<u>Mme Le Maire</u>: Réception en Mairie en date du 2 mars 2021 d'un dossier de cessation d'activité de l'usine MKAD 2. Réponse avec observations faites à la demande du service des eaux concernant le captage de l'eau situé à 680 ml au sudouest dudit site. Observations prises en compte partiellement par rapport au positionnement du captage: courrier réponse du 29 mars 2021.

VI/ M. Bergé: date pour l'abattage du sapin de la piscine. M. Lagarde précise que les dates ne sont pas encore déterminées, négociation avec l'entreprise retenue.

31°) Questions des conseillers municipaux.

Communication, en annexe, des pièces sollicitées par M. Lopez :

N°1 : Facture à la Régie Municipale d'Electricité, année 2019 (pas de facture en 2020).

N°2 : Coût de la crise liée à la COVID 19.

N°3 : L'organigramme des services de la Mairie avec nom et responsabilité.

N°4: Plans de la Sté A2DE pour l'aménagement du Parc (Tecnisol: relevé réseaux – GAIA: granulats).

Demandes de Mme Fourmont, par mails en dates du 31 mars et du 1° avril 2021 :

Factures de la régie électrique (73 Recto/Verso soit 146 pages) et Grand livre 2020 (133 pages) à venir consulter en mairie (sauf données nominatives sur la rémunération du personnel non communicables (chapitre 012)).

Détail des « restes à réaliser » projeté lors de la séance.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

<u>La Secrétaire.</u> Nicole Mouchague.

would be

Annexe : Etat annuel des indemnités des élus municipaux

Références:

⁻ Article L. 2123-24-1-1 du CGCT ; - Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (page 42 du <u>statut de l'élu</u> de l'AMF).

Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au SMECTOM commune au sein de la Commune d'agglomération	-	Avantages Inc	Is en nature fonction frais	0 0 0		0 0	0 0 0		0 0 0							0 0 0		0 0 0		
			+																	
	u aggiorilei atron	de fonction Rembours.		0	7 902 11 €		0 0		0	0 0		0		0 0		0		0	0 0	
Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal	Rembolirs Avantage	frais en nature		·	0		0 0		>	0 0		0	0 0	0 0		D	0		0 0	
	Indemnités Ren				€ 000 €		9 000 9	€ 000 €		€ 000 €	50003	9 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €)	3 000 €		3 000 €	0
Nom et prénom du conseiller			ESTEBAN	Martine	EYCHENNE	Patrick	MOUCHAGUE	FABRY	Philippe	BERTHELOT	I AGARDE Daniel	Dalle Dalle	CERT	COUFFIGNALE Jean-Francois	MAURAT	Jean-Luc	MILVILLE	Françoise	ROUMIEU Pierre	VAN MOLLE

